



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 14 décembre 2022

| Nombre de membres | |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC | En exercice |
| 70 | 70 |
| Présent | Votant |
| 44 | 54 |

Date de convocation

8 décembre 2022

**Développement économique
– Espace économique Les
Clots (Lachaux) à St-Victor –
Cession de parcelles à la
commune**

N° de la délibération **2022-803**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 14 décembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles TRENET à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Michel GOUNON (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Nathalie RAZE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOVERT (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Pascal CLAUDEL, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Régis REYNAUD, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2019-231 du 12 juin 2019 définissant des critères de détermination des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Vu la délibération n° 2019-232 du 12 juin 2019 déterminant les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Considérant qu'au regard des critères définis, les Clots à St-Victor est considéré comme un espace économique et non une zone d'activités et que la gestion et l'entretien sont donc de la compétence de la commune ;

Considérant qu'afin d'avoir une gestion homogène sur l'ensemble du territoire, il est proposé de céder à la commune de St-Victor à l'euro symbolique :

- ✓ La parcelle ZK 191 (voirie d'une superficie d'environ 2 779 m²)
- ✓ La parcelle ZK 250 (bande de 3 m de large pour la gestion des eaux pluviales d'une surface d'environ 209 m²)

Considérant l'avis de la commission économie du 29 novembre 2022

Considérant l'avis du bureau du 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZK 191 d'une superficie d'environ 2 779 m² et la parcelle ZK 250 d'une superficie d'environ 209 m² à la commune de St-Victor à l'euro symbolique ;
- AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge des finances à signer l'acte ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 14 décembre 2022.